

Forli, où les Gibelins s'étaient retirés. Toutefois, ces agents français, tels que Jean de Pà, comte de Romagne, trouvèrent un puissant obstacle dans l'illustre guerrier Guido de Montefeltro, l'appui du parti gibelin¹, et qui apprit souvent aux étrangers à être un peu plus modérés sur les terres d'autrui. Malheureusement, les Italiens s'unissaient à ces étrangers, parce qu'ils étaient guelfes.

Pendant la malheureuse Sicile gémissait. Roi et pape tout à la fois, Charles ne connaissait plus aucunes bornes, et le temps était enfin venu où l'excès de la tyrannie, en fermant au peuple toute voie légitime de salut, allait le mettre dans la cruelle nécessité de recourir aux plus affreux moyens pour briser le joug. Au rang des opprimés se trouvait ce Jean de Procida, unique, selon nous, dans l'histoire de ceux qui ont brisé d'un seul coup les chaînes d'un peuple. Ourdir des conjurations domestiques, les mener à fin par le poignard, n'est pas une chose rare, et grand est le nombre de ceux qui ont renversé un prince de son trône par un hardi coup de main; mais ils ne purent empêcher la tyrannie de renaître, soit dans un nouveau prince, qui s'asseyait sur le trône vide, soit dans les fureurs d'une

¹ Annal. Foro. iv. S. R. I. T. 22.

démocratie désordonnée. Mais, nouer les fils d'une conspiration immense qui va rendre tout-à-coup, à un peuple désespéré, les droits qu'il avait perdus; connaître et employer les chefs entre les mains desquels il fallait attacher les fils de ce vaste réseau; demeurer calme et immobile, malgré l'impatience des désirs, dans les limites de la prudence, afin de ne pas manquer son but; préparer de nouvelles lois, un gouvernement nouveau à l'ombre desquels le peuple, agité par la victoire, pût respirer et se constituer; en un mot, faire marcher et avancer pendant longtemps dans les ténèbres la puissance qui, dans la pensée de Jean, devait régénérer sa nation à côté de la tyrannie qui l'écrasait, la faire triompher, tel fut le gigantesque travail exécuté par cet homme pour changer le sort de la Sicile, et qui doit le faire regarder comme un génie vraiment extraordinaire. Il sonda les dispositions de Paléologue, effrayé des préparatifs de Charles, et il en reçut de l'or; il fit revivre les droits de Pierre d'Aragon sur la Sicile, que la gracieuse fille de Mainfroi avait apportée en dot à ce prince, et il en obtint des soldats. Il avait déposé, s'il faut en croire quelques historiens, son grand projet dans le cœur de Nicolas, et les colères d'un peuple, foulé aux pieds et exaspéré, se seraient unies à l'indignation que

causaient au pontife les empiétements de Charles. On veut même que Nicolas ait flatté Jean de Procida, et attendu que la Sicile portât le coup que le bras d'un pontife ne pouvait frapper. Si nous ne rejetons pas absolument le bruit qui en courut, nous ne pouvons non plus admettre comme certaine, sur un simple ouï-dire, cette effrayante solidarité; mais nous rejetons surtout la raison que quelques écrivains en ont voulu donner, savoir : l'injurieux refus fait par Charles d'unir la famille d'Anjou à celle des Ursins.

Que, jaloux et fier de la gloire de sa maison, Nicolas ait aspiré pour elle à de royales alliances, que le Français s'y soit orgueilleusement opposé, nous le croyons; mais que ce pape soit entré dans la conjuration de Jean de Procida, pour se venger de ce refus insultant, rien n'est plus invraisemblable. Arracher la Sicile au joug de Charles, consacré par l'investiture pontificale, était un acte héroïque dans son but, qu'un misérable orgueil de famille était incapable de conseiller. La mort de Nicolas dut assurément être très-pénible à Jean de Procida, mais elle ne compromit point le succès de l'entreprise. Les Siciliens trouvèrent une compensation à cette perte dans leur désespoir, qui fut extrême lorsqu'ils virent que Martin, au lieu de serrer le frein à

Charles, ne faisait que le lui lâcher davantage. Le Pape n'ignorait cependant pas les armements de Pierre d'Aragon; il se doutait même du but où tendait le mari de Constance; mais, fasciné comme il l'était par Charles, il s'endormit avec lui et n'aperçut pas les nuages qui s'amoncelaient au-dedans et au-dehors de la Sicile.

Enfin, les fameuses Vêpres sonnèrent, et on obtint par le fer la justice qu'on avait en vain implorée du Pape. Vengeance atroce d'une tyrannie plus atroce encore. Les Siciliens agirent pour chasser le prince qu'ils abhorraient, mais ils respectèrent l'Église. En effet, les Palermitains, réunis en assemblée, firent preuve de modération et d'un sens tout romain, en prenant la résolution de se gouverner en commun sous la protection de l'Église¹, et cela en face d'un peuple tumultueux, encore dégoûtant de sang français; et cela malgré la soif de vengeance dont ils étaient dévorés, et au milieu de l'anxiété qu'éprouvent les cœurs en ressaisissant la liberté achetée par tant d'audace. Ils séparèrent les droits perdus de Charles de ceux de l'Église; et loin de la confondre avec ce mauvais prince, ils lui demandèrent, en quelque sorte, de ratifier un acte

¹ Barth. de Neocastro. C. 44. — Nicol. Special. I. 1. C. 4.

auquel un sentiment de justice naturelle les avait portés, mais que la mansuétude de son chef ne pouvait lui permettre à elle-même. Excellentes dispositions ! Un autre pape que Martin les aurait favorisées, épargnant ainsi à ses successeurs l'embarras de tant d'affaires difficiles à juger. Martin s'attacha plus étroitement à Charles, après les sanglantes Vêpres siciliennes, et ce roi l'aveugla au point de l'attirer à sa suite dans les voies fausses où son orgueil le précipita, et où il perdit le royaume de Sicile. Toute l'île se remua et s'unit en une admirable fédération républicaine, sous la bannière des saintes clefs. L'héroïque défense de Messine, devant laquelle vint se briser la colère de Charles, montra au monde entier que les armes de ce peuple étaient dignes du succès. Les envoyés de Palerme se présentèrent à Martin, lui demandèrent pardon du moyen dont ils s'étaient servis pour s'affranchir et implorèrent la protection de la sainte Église ; mais, repoussés avec dureté et d'une façon indigne d'un pape, ils retournèrent chez eux et prirent les armes, non-seulement contre Charles, mais contre l'Église. C'est ainsi que, par la faute de ce pontife, les droits de saint Pierre se trouvèrent mêlés à ceux de Charles d'Anjou ; c'est ainsi que fut imposée aux papes, ses successeurs, la charge odieuse de combattre un

peuple généreux en soutenant un indigne prince, parce qu'ils ne pouvaient recouvrer autrement le droit de haut domaine que l'Église avait sur la Sicile.

Un homme, appelé Benoît Cajétan, faisait déjà partie de la cour papale, où il était employé dans l'administration des grandes affaires d'alors. Le spectacle dont il était témoin produisait sur lui une de ces impressions profondes qui ne s'effacent jamais, lui inspirait une de ces pensées qui, dans les âmes supérieures, deviennent le germe de toutes leurs pensées, et le principe de tous leurs actes. Ce spectacle, c'était celui de l'Église, réduite en esclavage, non par des ennemis déclarés, mais par ceux qui se disaient ses enfants, et ses vassaux ; l'Église, obligée d'agir, malgré les apparences les plus odieuses qu'elle avait contre elle et qui ne pourraient être levées qu'aux yeux d'appréciateurs calmes et reculés.

Anagni, jadis capitale des Herniques, est une ville fort ancienne, située dans la partie de l'Italie, qu'on appelle la *Campagne*. Elle occupe une position délicieuse, sur une colline, au pied des Apennins, qui courent vers Rome, et encadrent, avec les montagnes de Piperno et de Sezze, longeant les côtes de Terracine, la fertile vallée d'Anagni. Après

l'invasion des barbares, elle fut la plus noble des cités de l'État pontifical qui s'élevaient dans la région celtibérine, confinant au royaume de Naples. A l'époque dont nous écrivons l'histoire, elle avait déjà vu naître trois pontifes, Innocent III, Grégoire IX et Alexandre IV, qui ajoutèrent à sa splendeur; d'illustres familles, les Ceccani, les Tusculani, les Frangipani, les Collemedio, les Annibaldeschi, etc., y faisaient leur résidence; mais les plus considérables étaient celles des comtes de Segni et les Cajétan¹. D'où venait cette dernière? Avait-elle une origine commune avec celle des Cajétan de Gaëte, d'où Gélase II était sorti? Nous n'en savons rien; et le lecteur, qui veut voir Boniface en scène, goûterait peu une dissertation généalogique sur les ramifications d'une famille. Au XIII^e siècle, un Leuffroi Cajétan, fils de Matthias, avait été capitaine dans la milice du roi Mainfroi: il épousa une Conti, nièce d'Alexandre IV², dont il eut beaucoup d'enfants³, parmi lesquels était Benoît, le héros de cette histoire. Nous ignorons quelle fut l'année de sa naissance; seulement il ne paraît pas qu'on puisse la mettre ni avant 1210, ni après 1230.

¹ Cayro. disc. Histoire de la ville d'Anagni, p. 65.

² Carol. de Lellis. famil. Gaet.

³ Ciacco. vit. pontif.

Félix Osio et Rossi pensent que Cajétan vécut quatre-vingt-six ans, ce qu'ils concluent de l'époque où il accompagna, en qualité de secrétaire, le légat Ottoboni de Fiesco¹. C'était en 1255, et auparavant, il avait déjà exercé l'office d'avocat à Rome. Or, en supposant qu'il fût entré dans ce double emploi d'avocat et de secrétaire de légation, à un âge mûr, c'est-à-dire vers trente ou quarante ans, il est clair qu'il faut placer sa naissance entre les deux années que nous venons d'indiquer. Dès son enfance, il fit concevoir à ses parents les plus belles espérances par la vivacité et la pénétration de son esprit, et par l'ardeur de son âme. Cette dernière qualité était alors celle de tous les Italiens; ils portaient sous une rude enveloppe des cœurs capables de grandes choses. Nobles et généreux, les pères se voyaient revivre dans des fils qui ne l'étaient pas moins. Afin de le former à la piété et aux lettres, on l'envoya au couvent des Frères Mineurs de Velletri, où Lionardo Patrosso, son oncle, qui y était religieux, fut chargé du soin de son éducation². Cajétan, qui se souvint toujours de ces premières années de sa vie, montra sa reconnaissance pour le religieux qu'il créa cardinal en 1300, pour l'Ordre de saint Fran-

¹ Rubeus. vit. Bonif. VIII.

² Teuli. Teatr. Hist. de Velletri. L. 2. C. 5.

çois qu'il combla de faveurs, et pour Velletri elle-même, dont il accepta, étant pontife, la charge de podestat¹.

Cajétan ayant été très-renommé de son temps par sa science du droit, nous sommes surpris que les écrivains ne nous aient point transmis le nom de l'université où il l'avait puisée. Duboulay en fait un des plus illustres docteurs de Paris², et affirme qu'il fut longtemps attaché à l'université de cette ville. Cette opinion est puissamment confirmée par le séjour que Cajétan fit dans cette capitale. Ce pontife dit, dans une bulle, qu'il avait été chanoine de Paris, et ses paroles indiquent clairement qu'il n'avait pas seulement perçu les fruits de ce canonicat, mais qu'il en avait personnellement exercé l'office³.

Nous ne suivrons pas le même auteur lorsqu'il prétend⁴ que Cajétan fut disciple de Dino de Mu-

¹ Borgia. Hist. de l'église et de la ville de Velletri. Liv. IV. p. 295. 74.

² Duboulay. Hist. universitalis Parisiensis. Catalog. III. Accadem. Tom. 3, p. 676.

³ ... Quod ejusdem Ecclesiæ copiosa benignitas nos olim dum in minoribus ageremus, de ipsius honorabili gremio existentes fovit et tractavit ut filium, maternis fovit et lactavit uberibus. Apud Boulay. 6.

⁴ Dini Mugellani quondam auditor. T. 3, p. 509.

gello. Ce dernier étudiait encore à Bologne, que l'autre était déjà avancé en âge¹.

Il fit en peu de temps de si rapides progrès dans la science du droit, et surtout du droit ecclésiastique, que sa réputation de savant s'étendit bientôt au loin. Elle lui valut, dans diverses églises, de nombreuses et riches prébendes. Il fut chanoine d'Anagni, et quoiqu'une loi défendit aux chanoines de Todi de recevoir, dans leur chapitre, un membre non encore promu aux ordres sacrés, ils accédèrent néanmoins aux vœux de Pierre Cajétan, oncle de Benoît, qui les pria de faire une exception en faveur de son neveu, en considération de ses vertus et de sa doctrine. Les chanoines de Lyon l'eurent aussi² pour collègue, et ce fut probablement lors de sa nomination à un canonicat de saint Pierre que Cajétan vint à Rome faire l'application de connaissances jusqu'à spéculatives au milieu de cette immense multi-

¹ Dino étudiait à Bologne, en 1278. Tir. Hist. de la Litt. ital. T. 4. L. 2.

² Le pape Martin IV énumère toutes ces prébendes dans la bulle, par laquelle il confère à Cajétan la Diaconie de saint Nicolas *in carcere*..... ut Ecclesias sancti Nicolai in carcere Tulliano de Urbe et de Barro in Ligonensi, et de Piliaco, archidiaconatum in Carnotensi, ac ecclesiam de Thoucester, canonicatus quoque ac præbendas in Ligonensi, Carnotensi, Lugdunensi, Parisiensi, Anagnina, Tudertina, sancti Audomari Morinensi, ac in Basilica sancti Petri de Urbe retinere possit. Rub. vit. Bonif., p. 2.

tude d'affaires, dont la cour romaine était le centre. L'éclat de sa naissance, et plus encore la renommée de sa sagesse, lui ouvrirent bientôt la voie aux emplois ecclésiastiques. Il fut élevé à celui de notaire apostolique¹ qui, dans les premiers temps de l'Eglise, consistait à écrire et à conserver les actes des martyrs, et plus tard les bulles, les décrets des pontifes et les canons des conciles. Il exerça encore la charge d'avocat consistorial, laquelle n'était pas moins relevée que la première, puisqu'elle donnait à ceux qui la remplissaient l'honorable mission de défendre les causes des églises et des pauvres; les paroles adressées par le Pape aux avocats consistoriaux à leur entrée en fonctions², et celles d'une bulle de Martin V, nous donnent une idée de la doctrine et de l'intégrité de mœurs requises pour exercer cet office, dont la création remonte à saint Grégoire-le-Grand³.

Nous devons dire que Cajétan, non-seulement ne fit point défaut à la sainteté de ces emplois, mais qu'il montra même un esprit et un cœur supérieurs à sa position, et parut digne de participer au manie- ment des affaires difficiles où l'Eglise se trouvait en-

¹ Bull. Clem. v. ap. Rubeum vit. Bonif. VIII, p. 3.

² S. Greg. Lib. 4. ind. 13. cap. 69.

³ Voir Piazza : Pieuses institutions de Rom., chap. 27, p. 288.

gagée avec les princes. L'une d'elles était très-grave : il s'agissait de tenir tête à Mainfroi, lequel parcourait en furieux tout le royaume de Naples, faisant la guerre à la partie de cet Etat qui était au pape, et s'en emparant par la force des armes. Le pape Alexandre IV n'avait aucun moyen de résistance et ne pouvait se confier à la fidélité mobile des habitants. Il eut la pensée d'appeler un prince étranger et de l'investir du royaume dont il fermait ainsi les portes à tout membre de la famille de Souabe. Il envoya donc un légat à Henri, roi d'Angleterre, pour offrir à Edmond, son fils, à titre de fief, le royaume de Naples. Son choix était tombé sur le cardinal Ottoboni de Fiesco qui, plus tard, devint pape sous le nom d'Adrien V. Benoît Cajétan accompagna Ottoboni; et quoique cette légation ne produisît pas les effets qu'on en espérait, les conditions jurées par le Roi, au nom de son fils, furent du moins un témoignage solennel que le droit public reconnaissait le domaine direct et souverain de l'Eglise sur la Sicile. Une des conditions jurées par le prince anglais était qu'Edmond, devenu roi de Sicile, ne pourrait aspirer à l'Empire, et qu'au cas où il prendrait le titre d'empereur, il perdrait la couronne royale. Le souvenir de Frédéric II qui, par l'excessive étendue de sa domination, avait exposé l'Eglise aux plus grands dangers, con-